

Le Vernet, eldorado des constructions illégales



Constructions illégales au Vernet./DDM

Tout a commencé il y a trois/quatre ans par deux maisons qui se sont montées chemin de Trépèze en zone agricole protégée du PLU et zone blanche du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation): Ces constructions ont été remarquées par la préfecture et ont fait l'objet d'une procédure au tribunal administratif. Le maire du Vernet se plaît à dire à ses administrés qu'il a perdu au tribunal et que les deux familles qui ont construit, ont juste été condamnées à 3500 et 5000 euros d'amende, ce qui n'est pas dissuasif. En fait, il aurait dû déposer une plainte au civil et demander la destruction de ces habitations qui avaient été construites sans permis de construire et en zone non constructible, mais il ne l'a pas fait. De fait, cela a entraîné toute une série de constructions illégales, cette même famille se disant que s'il n'y avait pas de plainte au civil, pas de destruction demandée, on pouvait y aller.

En face, rue cité radio, une autre maison s'est construite de façon illégale, toujours en zone agricole et zone blanche du PPRI, maison qui s'agrandit de mois en mois et qui se cache

maintenant derrière une butte de terre aussi montée sans demande préalable.

Le clou du spectacle se trouve avenue de Labarthe, où se prépare tout un « lotissement » de vates maisons en train de se construire, toujours sans permis et sans réaction de la part du maire.

Si le maire affiche une complaisance embarrassante sur ces dossiers envoyant balader ceux qui lui posent des questions (élus ou administrés), on peut se demander ce que fait la préfecture ou la direction des territoires de Haute-Garonne qui ont été mis au courant de ce dossier. A ce jour, trois autres terrains sont aussi en cours d'aménagement et cela demandera une réaction rapide des autorités afin de stopper cette « cabanisation » au plus vite.

Beaucoup d'administrés et d'élus se posent des questions sur ces constructions illégales et se demandent s'ils ne vont pas se monter en collectif et porter plainte au civil car cela crée une inégalité fiscale entre ceux qui payent leurs taxes d'aménagement et autres et ceux qui construisent sans rien déclarer...